



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire concernant le document intitulé « Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2022 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal », tel que soumis par la Commission d'agglomération sur les finances et l'administration.

Nous, soussignés, Georges Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield et Alex Bottausci, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, en tant que membres de la Commission sur les finances et l'administration, représentant les villes liées, soumettons un rapport minoritaire formulant nos commentaires et recommandations en réponse aux recommandations de la Commission dans le document intitulé « Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2022 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, et de la Société de transport de Montréal ».

Georges Bourelle Maire — Ville de Beaconsfield
Vice-président — Commission sur les finances et l'administration (CFA)

Alex Bottausci Maire — Ville de Dollard-des-Ormeaux
Membre — Commission sur les finances et l'administration (CFA)

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE EXÉCUTIF | 3 |
| INTRODUCTION | 4 |
| INIQUITÉ DES QUOTES-PARTS DES MUNICIPALITÉS DE L'AGGLOMÉRATION | 6 |
| DÉFICIT STRUCTUREL DE L'AGGLOMÉRATION | 8 |
| REVENUS DES AMENDES ET PÉNALITÉS | 9 |
| UNE FONCTION PUBLIQUE EN CROISSANCE | 11 |
| SERVICE DE L'EAU | 13 |
| STM ET TRANSPORT COLLECTIF | 14 |
| ENDETTEMENT | 15 |
| SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE | 15 |
| SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL | 16 |
| URBANISME ET MOBILITÉ | 17 |
| RÉSEAU CYCLABLE | 17 |
| APPROVISIONNEMENTS | 18 |
| RECOMMANDATIONS POUR LA CFA | 18 |
| CONCLUSION | 19 |

Sommaire exécutif

Le rapport minoritaire déposé par les représentants des villes liées de l'agglomération de Montréal suggère diverses pistes de réflexion, complémentaires au rapport adopté par la majorité des élus de la Commission des finances, en marge de l'étude des budgets de fonctionnement 2022 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal.

Les représentants des villes liées recommandent notamment à leurs collègues du conseil d'agglomération de ne pas appuyer le budget 2022 en l'absence d'une entente entre la Ville de Montréal et les villes liées sur le partage équitable des quotes-parts d'agglomération. La formule actuelle, principalement basée sur la richesse foncière, devrait s'appuyer sur d'autres indicateurs qui tiennent compte, notamment, de l'utilisation des ressources et de la réalité populationnelle.

Les villes liées remarquent également une croissance inquiétante du nombre d'employés au sein de la fonction publique montréalaise et recommandent un plan pour contenir les embauches à la Ville. Par ailleurs, la propension à accumuler des fonctions au sein de l'appareil public est une méthode que les villes liées souhaitent voir réduite au maximum.

Les représentants des villes liées souhaitent également un redressement dans l'évaluation des revenus tirés des pénalités et amendes. Depuis 2015, les revenus sont surestimés et il est nécessaire que les projections de la Ville de Montréal se fondent sur les revenus historiques. À l'heure actuelle, il apparaît que ce volet ne sert qu'à assurer la confection d'un budget artificiellement équilibré.

Le rapport contient également une série de recommandations pour les services de l'eau, de la police et de la sécurité publique, pour ne nommer que ceux-ci. Nous vous invitons à lire le rapport minoritaire au complet.

Introduction

À la lumière de l'étude du budget 2022 de la Ville de Montréal et de ses documents afférents, effectuée du 6 au 14 janvier dernier, nous recommandons fortement à nos collègues maires et mairesses des villes de l'agglomération de ne pas en appuyer l'adoption puisque ceux-ci ne cadrent pas avec les attentes exprimées.

Tout d'abord, il nous semble que la notion d'équité fiscale entre l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal demeure un enjeu non résolu, malgré nos appels répétés auprès des autorités (montréalaise et gouvernementales) à cet égard. L'effort financier demandé aux citoyens de nos municipalités est colossal, alors qu'ils paient déjà 56 % de plus que ceux de la Ville de Montréal, et ce, malgré le fait qu'ils reçoivent moins de services. Cela représente un effort financier supplémentaire de 710 \$ pour chaque citoyen des villes liées.

À cet égard, il nous apparaît incontournable qu'une négociation en bonne et due forme puisse avoir lieu dans les meilleurs délais en 2022. Cette négociation est d'autant plus nécessaire que l'entente survenue en 2017 était reconnue par tous comme étant une entente transitoire, et que des négociations devaient reprendre pour établir un cadre permanent. Nous croyons que la Ville de Montréal et les villes liées devraient s'inspirer des principes de la fiscalité municipale émise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui suggère que les contribuables paient le même montant de taxes lorsque leur assiette de taxation est la même, et que chaque contribuable contribue au coût des services en fonction des bénéfices qu'il en reçoit.¹

Nous croyons d'ailleurs que cette iniquité fiscale risque d'être exacerbée l'automne prochain lors du dépôt de rôle 2023-2025 par le Bureau de l'évaluation. À cet égard, les commentaires formulés par son directeur, monsieur Bernard Côté, ne sont pas rassurants pour nos municipalités. En effet, ce dernier indique une hausse de 30 % des valeurs résidentielles avec des variations selon les secteurs, et que le non résidentiel fera face à des hausses beaucoup moins élevées, allant même jusqu'à des plafonnements de valeur.² Cette situation fiscale démontre encore davantage la

¹ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : [Le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec \(gouv.qc.ca\)](#), page 3

² TEISCEIRA-LESSARD, Philippe « Les évaluations foncières résidentielles risquent d'« augmenter beaucoup » », [Montréal | Les évaluations foncières résidentielles risquent d'« augmenter beaucoup » | La Presse](#)

nécessité de délaissier autant que possible la base de l'assiette foncière lorsque d'autres indicateurs comme ceux de l'utilisation ou du facteur populationnel sont plus appropriés.

Par ailleurs, la croissance des quotes-parts des villes autonomes de l'île de Montréal, de l'ordre de 10,7 %, en raison cette fois-ci des effets de la pandémie en 2020, accentue l'effet d'un problème structurel dans la confection du budget d'agglomération, notamment en perpétuant depuis 2016 la présence de déficits d'agglomération. Cette situation s'explique par l'absence de revenu autonome pour l'agglomération, une incapacité à bien établir des cibles réalistes de ses revenus d'amendes et pénalités, ainsi que par des dépassements de coûts dans les services de sécurité publique, en particulier celui du SPVM.

L'annonce du retour de l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal par la mairesse, Mme Valérie Plante, laisse croire que ce déficit structurel continuera au minimum jusqu'en 2024. À cet égard, l'aide financière de Québec est essentielle et elle devra, contrairement à l'aide transmise en 2020, se faire spécifiquement pour le conseil d'agglomération afin d'assurer une aide équitable à l'ensemble des villes de l'agglomération.

Nous ne pouvons appuyer le budget puisque nous constatons également une incapacité de la part de l'administration montréalaise à freiner la croissance du nombre de postes au sein de la fonction publique. Depuis 2017, Montréal compte 1 762 postes supplémentaires et sa masse salariale est passée de 2,4 à 2,7 milliards de dollars.

En ce qui a trait au SPVM, nos municipalités ne sont pas fermées à une révision du modèle de police de quartier qui prévaut sur le territoire. Cependant, étant donné que nous assumons plus de 125 millions de dollars du budget de ce service, une réforme ne pourrait être acceptable sans qu'il n'y ait un gain au niveau de la desserte et de la présence policière dans nos communautés. Nous demeurons prudents, mais ouverts à la discussion dans la mesure où nous serons partie prenante de la réflexion.

Enfin, nous croyons qu'un budget de l'ampleur de celui de la Ville de Montréal nécessite un temps d'analyse et de questionnements beaucoup plus important que celui que nous avons eu avec la Commission des finances et de l'administration. Comment pouvons-nous réellement analyser un budget lorsque nous sommes limités à une ou deux questions par commissaires ?

Iniquité des quotes-parts des municipalités de l'agglomération

À notre avis, l'iniquité des quotes-parts des municipalités de l'agglomération est le principal enjeu au cœur de ce budget, qui nous amène à suggérer à nos collègues de ne pas appuyer les recommandations R-1 et R-2 du rapport de la Commission sur les finances et l'administration (CFA).

Le régime actuel des quotes-parts impose aux municipalités un effort financier qui est 56 % plus important que celui de la Ville de Montréal, soit l'équivalent de 710 \$ de plus pour chaque citoyen des villes liées. Ce déséquilibre fiscal s'explique par le fait que le partage des dépenses dans l'agglomération se fait essentiellement sur la base de la valeur foncière, plutôt que de tenir compte de l'utilisation réelle de chacune des municipalités ou de son poids démographique.

Depuis 2018, l'Association des municipalités de banlieue (AMB), qui regroupe toutes les municipalités de l'île de Montréal, a fait des propositions aux autorités montréalaises afin de trouver des solutions à ce déséquilibre. À ce jour, l'AMB attend toujours de la part de Montréal une ouverture pour régler, une fois pour toutes, les enjeux fiscaux qui sont au cœur de cette situation nettement désavantageuse pour les citoyens des villes liées. Il n'est pas inutile de rappeler que l'entente survenue entre les villes de l'agglomération en 2017 avait un caractère transitoire et que de nouvelles négociations devaient se tenir pour établir un cadre permanent. Or, cette entente n'a jamais pu aboutir au cours des derniers mois.

Nous avons bien pris note de l'engagement de la nouvelle présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, à l'effet qu'elle était disposée à ouvrir des pourparlers avec les représentants des villes liées.

À notre avis, des pourparlers doivent impérativement mener à une solution d'ici la fin de l'année, sachant particulièrement que le prochain dépôt de rôle va créer une situation de perdants et de gagnants, en lien avec l'évolution des valeurs foncières. Cet indicateur crée des effets pervers et doit être remplacé par de nouveaux indicateurs tels que la réalité populationnelle et le paiement sur la base de l'utilisation.

Enfin, nous nous inquiétons de plus en plus du poids que les quotes-parts d'agglomération représentent dans le financement du budget total de la Ville de Montréal. Au cours des trois dernières années, nous avons remarqué une croissance importante de la portion qu'occupent les quotes-parts dans le financement du budget total de la Ville de Montréal, passant de 39,5 % à 2020 à 43,1 % en 2022. Cela démontre la pression toujours grandissante sur les contribuables des villes liées.

Contribution des "quotes-parts" au financement du Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

| Année | Budget de la Ville de Montréal | Quotes-parts d'agglomération | % |
|--------------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------|
| 2020 | 6 167 964,7 | 2 433 498,2 | 39,5 % |
| 2021 | 6 166 498,7 | 2 507 710,5 | 40,7 % |
| 2022 | 6 457 509,7 | 2 781 061,7 | 43,1 % |

Source: *Budget 2022*

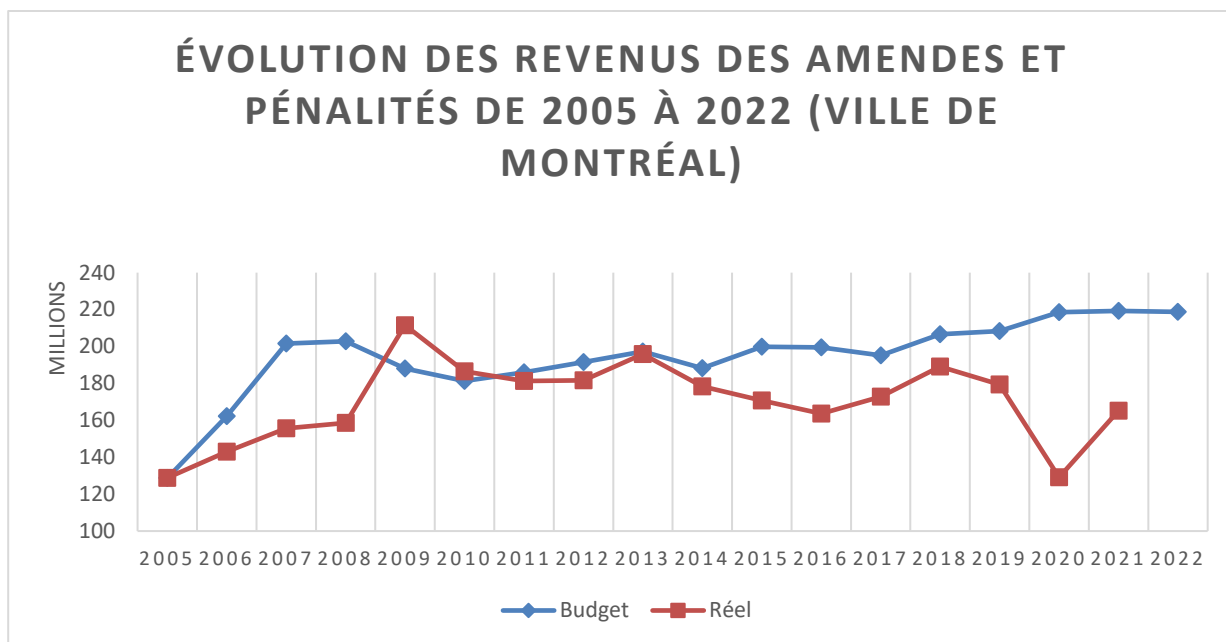
Déficit structurel de l'agglomération

Depuis 2006, le conseil d'agglomération de Montréal a dû éponger des déficits liés à des exercices antérieurs à huit reprises. Ce problème structurel revient de manière ponctuelle depuis 2016 alors que l'agglomération doit éponger des déficits à chacun de ses budgets. Dans le cadre du budget 2022, nous devons payer un déficit record de 211,2 M\$ qui s'explique par l'impact de la pandémie, mais aussi par l'incapacité des autorités montréalaises de bien cibler les revenus anticipés des amendes et pénalités et la présence d'un déficit occasionné par le temps supplémentaire au SPVM.

Au cours des dernières semaines, les représentants de l'AMB ont tenté d'obtenir des éclaircissements de la part de la Ville de Montréal en demandant une explication plus précise des éléments de nature récurrente et non récurrente, tels qu'inscrits dans le déficit de 211 millions de dollars de 2020 que nous devons payer cette année. Cette information nous semble capitale pour fixer adéquatement les taux de taxation dans nos municipalités, plutôt que d'y aller avec des estimations et des projections.

Par ailleurs, la prévision financière au 30 juin dernier à la Ville de Montréal laisse présager un déficit d'opération de l'ordre de 85 millions de dollars pour l'année 2021, ce qui provoquera une autre somme à éponger de la part des villes liées dans le budget 2023. Une fois de plus, nous croyons nécessaire que les autorités montréalaises soient plus transparentes dans les explications qu'elle fournira pour départager le récurrent du non-récurrent de cette somme.

Revenus des amendes et pénalités



Les revenus des amendes et pénalités sont, outre les quotes-parts des municipalités de l'agglomération et les subventions gouvernementales, l'une des rares sources de revenu de l'agglomération. Si la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, les frais de greffe et de procédure sont de la responsabilité de l'agglomération. Bon an mal an, 50 % des revenus tirés de ce secteur reviennent au conseil d'agglomération.

Il s'agit sans l'ombre d'un doute de l'aspect budgétaire le plus frustrant pour les commissaires représentant les villes liées depuis nombre d'années. En effet, depuis plusieurs années, nous prévenons de manière répétée l'administration montréalaise que les cibles budgétaires qu'elle fixe pour ses revenus d'amendes et pénalités sont systématiquement plus élevées que ses revenus avérés. Depuis 2015, Montréal présente des écarts de plus de 10 % entre la cible annuelle et les revenus reçus. Il faut remonter à l'année 2013 pour trouver un équilibre entre les revenus anticipés et avérés.

Il est clair également que la mise sur pied par le SPVM en 2007 d'une escouade de la circulation, composée de 133 policiers, avait permis à la Ville d'atteindre avec succès ses objectifs de revenus. Depuis la disparition de cette unité, l'atteinte des objectifs ne tient plus qu'à de la pensée magique.

RAPPORT MINORITAIRE PRÉPARÉ PAR LES MAIRES GEORGES BOURELLE ET ALEX BOTTAUSCI EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DÉPOSÉES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Nous réitérons une fois de plus notre demande auprès de la Ville de Montréal pour un retour à des prévisions basées sur les revenus historiques et des projections établies, qui soient soutenues par des objectifs plus clairs, notamment auprès du SPVM. À l'heure actuelle, il nous apparaît que ce volet ne sert qu'à assurer la confection d'un budget artificiellement équilibré.

La conséquence pour les finances d'agglomérations est fâcheuse, puisque celles-ci ne disposent pas de la marge de manœuvre nécessaire pour amortir ces surestimations et cela contribue à accentuer le déficit structurel, tel qu'expliqué à la rubrique précédente.

Une fonction publique en croissance

Les municipalités de l'Île de Montréal ont déposé une demande par le biais du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) afin de connaître avec plus de précision le détail de l'évolution du nombre d'emplois pour chaque service à la Ville de Montréal. À défaut d'avoir ces données en mains, nous proposons une analyse globale de la situation de la Ville de Montréal. Néanmoins, nous croyons essentiel que Montréal se dote d'un plan pour freiner la croissance du nombre d'embauche d'employés au sein de son organisation.

Lorsque nous avons questionné le directeur général de la Ville de Montréal, M. Serge Lamontagne, celui-ci a expliqué que la Ville effectue une revue diligente avant de permettre la création d'un nouveau poste, pour en assurer la pertinence. Il a également expliqué qu'en 2014, un Plan de réduction des embauches avait été mis en place et qu'il n'était pas à propos de recommencer l'exercice, parce que cela affaiblissait l'expertise interne de la Ville.

Nous souscrivons entièrement aux commentaires émis par le directeur général, notamment en ce qui concerne la nécessité de maintenir l'expertise au sein de la Ville. Néanmoins, nous croyons qu'un effort supplémentaire doit être livré au sein de l'appareil administratif pour freiner la croissance du nombre d'emplois, particulièrement lorsqu'il n'y a pas de subvention rattachée aux nouveaux postes.

En particulier, il nous apparaît essentiel que chacun des services produise un plan d'affaires sur une période de cinq ans et que toute nouvelle embauche soit accompagnée d'une démonstration d'un retour sur l'investissement (ROI).

Évolution du nombre de postes à la Ville de Montréal de 2017 à 2022 (sur une base année-personne (a-p))

| | Postes réguliers (a-p) | Postes capitalisés (a-p) | Nombre de postes (a-p) | Rémunération (millions de \$) |
|---|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| 2014 (Mise en place du Plan de réduction) | 21 511 | 915 | 22 426 | 2 562,3 \$ |
| 2017 | 21 512 | 841 | 22 353 | 2 357,6 \$ |
| 2018 | 21 527 | 857 | 22 384 | 2 427,0 \$ |
| 2019 | 21 862 | 1 055 | 22 917 | 2 414,6 \$ |
| 2020 | 22 577 | 1 053 | 23 630 | 2 499,0 \$ |
| 2021 | 22 665 | 1 032 | 23 697 | 2 644,2 \$ |
| 2022 | 23 007 | +1 108 | 24 115 | 2 730,2 \$ |
| Variation 2021 vs 2022 | +2,8 % | +12,7 % | + 3,3 % | 3,25 % |

Tel qu'illustré au tableau ci-haut, nous observons une croissance de la rémunération globale que les contribuables doivent assumer. Nous constatons une hausse marquée du nombre de postes capitalisés en 2022 pour une dépense de 137,1 millions de dollars, soit près de 46 millions de dollars plus élevés que la somme assumée en 2017.

La croissance du nombre de postes capitalisés nous donne froid dans le dos. Pour 2022, il s'agit d'une croissance de 12,7 % par rapport à 2021, et de près de 32 % si l'on compare à 2017. De ce montant, 108,6 millions de dollars sont ajoutés à la dette, ce qui en réalité coûtera environ 135 millions de dollars, avec des paiements d'intérêts étalés sur une période de 15 ans. Nous contestons cette stratégie de payer à crédit des salaires d'employés. Notre inquiétude est d'autant plus grande sachant les croissances annoncées ou prévues des taux d'intérêt des institutions bancaires, en raison de l'inflation galopante des derniers mois.

Dans ce contexte, nous maintenons que l'administration doit proposer un plan de contingentement de sa fonction publique, tout en protégeant l'expertise interne à la Ville.

Service de l'eau

À l'instar des propos que nous avons indiqués sous la rubrique « quotes-parts », l'ensemble des dépenses du service de l'eau devrait être assumé sur la base de l'utilisation. Pour nous le modèle à suivre est celui d'Hydro-Québec, qui tarife les citoyens sur la base de la valeur d'un kilowatt. Nous pouvons facilement faire de même pour évaluer le coût réel d'un mètre cube d'eau en tenant compte de la distribution de l'eau potable et de tout l'écosystème de traitement de cette eau.

L'eau étant une denrée rare, il est tout à fait inacceptable que la consommation d'eau potable ne soit pas assumée par l'ensemble des résidents de l'Île de Montréal. La tarification systématique pour chaque domicile et entreprise est assurément une manière de faciliter une réduction de la consommation d'eau. La tarification permettrait également à l'agglomération d'établir une source de revenus qui permettrait de réduire le déficit d'entretien de l'infrastructure existante. Il ne fait aucun doute pour nous que le service de l'eau doit être transformé sur les mêmes paramètres qu'Hydro-Québec. Nous invitons le comité exécutif à intégrer les propositions que l'AMB a fait auprès en ce sens de la Ville au cours des 4 dernières années.

Société de transport de Montréal et transport collectif

De manière globale, nous appuyons les recommandations R-32 À R-38 qui portent sur la Société de transports de Montréal (STM). Il y a un sérieux coup de barre qui doit être porté pour s'assurer que celle-ci puisse offrir le service attendu par les citoyens de l'île.

Il y a lieu de rappeler que lors de l'étude du budget 2021, nous avons déploré l'absence des autorités de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à la CFA. Dans la mesure où le budget et les cibles de performance de la STM sont fixés par l'ARTM, l'analyse budgétaire de la STM nous semble incomplète sans la présence de l'autorité qui établit les règles du jeu. Nous réitérons donc notre recommandation à l'effet que l'ARTM soit reçu à la CFA afin d'assurer une analyse qui soit plus complète, et nous invitons la mairesse de Montréal qui siège sur le conseil d'administration de l'ARTM à faire les démarches nécessaires pour que nous puissions questionner adéquatement l'ARTM à la CFA.

À l'instar de nos collègues de la CFA, nous jugeons la présentation du budget 2022 de la STM très inquiétante, avec l'indication d'un manque à gagner de l'ordre de 43 millions de dollars. À moins d'une intervention directe de l'ARTM ou du gouvernement du Québec, nous ne voyons pas comment la STM arrivera à trouver une telle somme. Et nous nous inquiétons encore davantage de la responsabilité légale de l'agglomération advenant un déficit d'exploitation de la STM au 31 décembre prochain. Qui sera appelé légalement à éponger le déficit ? L'agglomération ou l'ARTM ?

De plus, l'AMB rejette catégoriquement l'entente entre la Ville de Montréal et l'ARTM relativement à la contribution financière assurant un rabais tarifaire offert aux aînés et aux jeunes. Une somme de 19,1 M\$ sera assumée par l'agglomération et refacturée à l'ensemble, sur la base de la valeur foncière, plutôt que de tenir compte du lieu de résidence des utilisateurs. Il s'agit d'une autre démonstration de mesure qui permet à la Ville de Montréal d'obtenir un rabais en refilant une partie de la facture aux villes liées.

Nous appuyons l'idée d'une tarification sociale dans la mesure où chaque ville assume sa juste part. Nous nous questionnons également sur le sens de l'engagement de la part de Montréal l'an dernier à offrir une formule « *d'opting out* » aux villes de l'agglomération qui ne souhaitent pas offrir cette mesure à leurs citoyens.

Endettement

Nous avons questionné l'administration quant à un engagement ferme de la Ville de Montréal quant au respect des seuils établis dans la Politique de gestion de la dette d'ici 2027.

À l'instar des commentaires émis dans notre rapport de l'an dernier, nous croyons toujours que la Politique de gestion de la dette doit être revue et doit faire l'objet d'un débat par l'entreprise de la Commission sur les finances et l'administration et que des experts externes et indépendants soient consultés à cet égard.

Service de sécurité incendie et civile

Nous avons bien pris note des commentaires du directeur du Service incendies de Montréal (SIM), Richard Liebmann, en ce qui concerne la révision en cours du Schéma de couverture de risque. Nous comprenons que cela pourrait amener à faire des ajustements. Nous invitons l'administration à soumettre tout projet de modification à l'attention de la Commission de la sécurité publique (CSP) pour analyse diligente.

Par ailleurs, nous souhaitons indiquer que nous appuyons la volonté de M. Liebmann de revoir l'enveloppe financière que l'agglomération reçoit pour les services rendus par les premiers répondants. L'enveloppe initialement établie en 2007 doit être revue à la hausse afin de tenir compte de l'impact positif de ce service sur le territoire, en complément d'Urgence Santé. Nous invitons le comité exécutif à faire de ce dossier un élément prioritaire dans ces pourparlers avec le gouvernement du Québec, afin que le financement obtenu soit plus représentatif de l'effort financier consenti par les contribuables montréalais.

En raison de l'annonce du retour de l'état d'urgence en décembre dernier suite à la flambée des cas provoqués par le variant Omicron, les effets financiers de la pandémie se feront sentir sur une 3^e année fiscale.

La sécurité civile de l'agglomération est appelée une fois de plus à assumer des coûts importants, notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité des populations itinérantes.

Cette charge financière supplémentaire, pour des responsabilités qui ne sont pas du ressort de l'agglomération, devra à notre avis obtenir une juste compensation de la part du gouvernement. À cet égard, l'administration municipale peut compter sur notre appui dans toute demande qui sera adressée au gouvernement du Québec. Nous suggérons que toute aide financière de Québec soit spécifiquement dédiée au conseil d'agglomération afin d'éviter un déséquilibre fiscal dans l'aide accordée. Rappelons que pour l'aide financière reçue en 2020, des écarts significatifs entre les sommes transmises à Montréal et celles distribuées vers les villes liées ont été constatés. Sur une base *per capita*, Montréal a reçu 145 \$ comparativement à 113 \$ pour les villes liées.

Service de police de la Ville de Montréal

Les villes liées assument collectivement 125 millions de dollars au budget du SPVM pour l'année 2022. À notre avis, un tel financement de notre part nécessite une présence policière à la hauteur de cette contribution. C'est d'ailleurs un élément que nous avons intégré dans nos propositions pour réviser la formule des quotes-parts. Les villes liées ne reçoivent pas un service qui correspond à la somme transmise annuellement. Il y a une obligation morale d'assurer une forte présence policière dans les villes liées pour rassurer la population.

Nous avons bien entendu les raisons exprimées par le directeur du SPVM, Sylvain Caron, pour expliquer la révision de la formule de police de quartier. Cependant, cette réforme, si elle voit le jour, devra nécessairement accroître la présence policière dans les villes liées. La réforme ne peut pas se conclure avec un siphonnement des ressources policières déjà très limitées dans nos municipalités vers les quartiers centraux de la Ville de Montréal.

De plus, nous croyons que la présence policière doit s'ajuster selon les besoins exprimés par les villes et arrondissements concernés. Dans le cas des villes liées, la présence policière, que ce soit pour atténuer la vitesse sur les routes ou auprès des organismes et institutions scolaires, est au cœur de la stratégie pour améliorer le sentiment de sécurité des citoyens.

Urbanisme et mobilité

De manière globale, nous invitons le service de l'urbanisme et de la mobilité à assurer un suivi de la liste des divers projets soumis au cours de l'année 2021 avec les représentants des villes liées.

De manière plus précise, l'AMB s'attend à ce que les autorités de Côte-Saint-Luc et de Mont-Royal obtiennent rapidement de la part de Montréal des éclaircissements quant au projet que l'administration entend déposer au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement au prolongement du boulevard Cavendish. Nous nous inquiétons qu'une somme de seulement 2,5 millions de dollars soit inscrite au PDI.

Par ailleurs, le projet de prolongement du boulevard Jacques-Bizard, rendu incontournable dans le cadre du projet de l'antenne ouest du REM, devra faire l'objet de rencontres au cours de l'année 2022.

Réseau cyclable

Nous souhaitons reprendre intégralement la recommandation émise l'an dernier en ce qui concerne le financement du réseau pan-montréalais tel que prévu au décret 1229-2005.

Il nous apparaît incontournable que l'agglomération garantisse une somme équivalente à la quote-part que les villes liées paient dans la réalisation de projets de développement et de maintien du réseau cyclable.

Nous constatons par ailleurs que les investissements sur le territoire des villes liées n'ont été que de 10 % alors que 15 % du réseau se situe dans nos municipalités. Nous contribuons à 17,3 % des revenus de l'agglomération, il y a donc là un déséquilibre qu'il y a lieu de corriger rapidement.

À moyen et long terme, nous ne voyons plus la nécessité que l'agglomération demeure responsable du développement du réseau pan-montréalais. Tout au plus, l'agglomération devrait se limiter à définir la carte du réseau, laissant à chaque ville le soin d'investir les sommes nécessaires pour la réalisation de celui-ci.

Approvisionnements

Nous saluons le travail fait par ce service. Sans l'ombre d'un doute, le travail réalisé par cette équipe assure la recherche du juste prix pour l'ensemble des services et unités de la Ville de Montréal. Cette efficacité nous emballe et nous porte à croire que ce service pourrait étendre la portée des appels d'offres. Nous invitons ainsi ce service à accroître le nombre d'appels d'offres dans lesquels pourraient se joindre les villes liées, afin que l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal profitent du meilleur prix possible. Une invitation systématique des villes liées devrait être faite lors de la préparation de devis pour des ententes-cadres.

Recommandations pour la CFA

À notre avis, l'analyse d'un budget de plus de 6,4 milliards de dollars requiert beaucoup plus de temps que celui que nous avons à notre disposition. Il s'agit du document le plus important sur lequel nous devons nous pencher et nous pourrions facilement y consacrer une semaine supplémentaire pour le décortiquer correctement et questionner les intervenants de chaque service.

Par ailleurs, nous croyons important que toute la place soit laissée aux directeurs des services afin qu'ils puissent répondre aux questions des commissaires, à moins que la question soit posée directement à l' élu responsable.

Nous croyons également à une meilleure préparation de la CFA lors des prochaines séances d'études du budget. Il nous semble essentiel d'établir des directives en amont pour l'analyse du budget, notamment en établissant des cibles de performances, de même que des explications beaucoup détaillées lorsqu'un service connaît une croissance significative (comparativement à son budget réel de l'année précédente) ou une variation importante du nombre d'employés.

Enfin, nous souhaitons indiquer que nous soutenons la recommandation R-18 à l'effet d'encourager activement l'optimisation du processus des centres de tri.

Conclusion

En raison des divers éléments inscrits dans ce *rapport minoritaire* qui étayent les raisons de notre opposition au budget et de ses documents afférents, nous invitons nos collègues à ne pas en appuyer l'adoption.

L'enjeu de l'équité fiscale doit être traité et réglé dans les meilleurs délais, par respect pour la capacité financière des citoyens de l'ensemble de l'Île de Montréal. Par ailleurs, l'incapacité de l'administration à atteindre ses cibles de revenus des amendes et pénalités, ainsi que la hausse constante du nombre d'employés sont autant de raisons nous empêchant d'appuyer l'adoption de ce budget.

Nous souhaitons terminer ce rapport en remerciant les commissaires de la CFA ainsi que son président, M. Pierre Lessard-Blais qui en était à sa première expérience à la présidence de la Commission. Nous souhaitons réitérer au président notre pleine et entière collaboration au cours des prochains mois pour améliorer le fonctionnement de cette commission.

Nous souhaitons également remercier le directeur général Serge Lamontagne et le directeur des finances Yves Courchesne, ainsi que tous les directeurs des services qui sont venus à notre rencontre au cours des dernières semaines. Nous souhaitons saluer votre engagement envers les citoyens de l'Île de Montréal ainsi que le sens du devoir et l'expertise dont font preuve vos équipes.

Enfin, un mot de remerciement à Mme Lydia Atrouche qui assure un accompagnement inestimable auprès des membres de la Commission.

.